

**CONSEIL MUNICIPAL DE BRENGUES**  
**SÉANCE DU MERCREDI 23 FÉVRIER 2022**

COMPTE-RENDU
--------------

Présents :

Mathilde BOUYSSOU  
François BREIL  
Jean-Pierre BREIL

Nathalie GARCIA WETZEL Jérémie  
GRIMAL  
Catherine LAFAGE  
Olivier MASBOU  
Jean-Luc VALLET

Excusés : Patrick LE MAGOERO, Laëtitia RAFFY, Frédéric BENET

Secrétaire de séance : Mathilde BOUYSSOU

**ORDRE DU JOUR**

1. Présence d'Agnès et Bénédicte au sujet du Comité des Fêtes et de l'Association Brengues Tourisme et Loisirs
2. Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19/01/2022
3. Finalisation de l'adressage
4. Camping Municipal - Point sur la DSP
5. Point sur le recensement de la population
6. Safer - Biens sans maître
7. Location logement de l'école
8. Questions Diverses

**1.Présence d'Agnès et Bénédicte au sujet du Comité des Fêtes et de l'Association Brengues Tourisme et Loisirs**

Agnès CHEFTEL et Bénédicte SABRAZAT présentent le projet de fusion des deux associations (Comité des fêtes et Brengues Tourisme Loisirs). L'une des deux associations sera dissoute, à priori le Comité des Fêtes, et les statuts de la seconde

association seront modifiés pour regrouper les objectifs, les activités et simplifier le fonctionnement. Un projet de nouveaux statuts est présenté, il faut faire quelques modifications mais le projet est accepté. Une réunion publique est prévue le 6 mars par l'association.

Concernant les animations prévues, deux marchés gourmands sont envisagés durant l'été, la brocante et la fête du village. Une proposition de « Cinétoiles » est également faite pour courant août.

## **2. Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19/01/2022**

Le PV est approuvé.

## **3. Finalisation de l'adressage**

La pose des panneaux est finalisée. Un courrier à chaque habitant leur précisant leur adresse officielle avec leur numéro va être distribué. La fixation des plaques avec les numéros sera à la charge des habitants. Un conseiller précise qu'il aurait été préférable que le courrier soit distribué en amont de la fixation des panneaux afin que tous les habitants soient bien informés.

## **4. Camping Municipal - Point sur la DSP**

Aujourd'hui, sept dossiers ont été retirés mais aucun n'a encore été déposé. Toutes les questions des postulants doivent être posées sur la plateforme dédiée à cet effet.

## **5. Point sur le recensement de la population**

Le recensement est terminé, 193 habitants ont été recensés sur la commune.

## **6. Safer - Biens sans maître**

Après renseignements, les terrains identifiés comme « sans maître » se situent à Fourques Basse. Il semblerait qu'il s'agisse d'une erreur administrative et que les biens ne soient pas sans maître. La mairie va se renseigner auprès de la publicité foncière.

## **7. Location logement de l'école**

Le logement sera vacant au 31 mars suite au départ annoncé de la famille LOPEZ. De nouveaux locataires sont déjà trouvés, le loyer est établi à 450€/mois. Quelques travaux de peinture seront faits par Monsieur LOPEZ en échange d'une remise de deux mois de loyer.

## **8. Questions Diverses**

Règlement Intérieur pour la location de la salle polyvalente

Un projet de Règlement Intérieur de la Salle Polyvalente est mené par Cathy LAFAGE. Des tarifs doivent être établis pour la location de la salle, avec ou sans cuisine, pour les habitants et pour les extérieurs, pour les associations et pour les particuliers. Une caution sera également fixée et un état des lieux d'entrée et de sortie sera fait systématiquement.

#### Journal de Brengues

Maxime TREDAN est volontaire pour reprendre le journal de Brengues. Des idées d'articles peuvent lui être envoyées par mail ([mtredan@gmail.com](mailto:mtredan@gmail.com))

#### Ordures ménagères

Il y a des anomalies de tri sélectif sur la commune. A savoir, lorsque des déchets non recyclables sont mis dans les bacs recyclables, cela double le prix de l'enlèvement, ce qui est répercuté sur la taxe ordures ménagères payée par les habitants.

#### Fonctionnement du conseil

Suite à une question il est précisé qu'en cas de démission du maire, il faut un conseil municipal complet (11) pour élire un nouveau maire. Si ce n'est pas le cas, une élection partielle devrait être organisée pour compléter le conseil. Nathalie GARCIA WETZEL souligne que des élections partielles seraient bienvenues pour renforcer le conseil.

#### APE

Le conseil souligne l'intérêt du questionnaire réalisé par l'Association des parents d'élèves et la participation massive des parents pour y répondre.